

RESPECT DE LA CERTIFICATION QUALIOPi

En tant que consultant formateur porté par Missioneo (ITG & Links by ITG), vous bénéficiez de notre certification Qualiopi. A ce titre, vous êtes concernés par le **système qualité** qui en résulte. L'objet de cette charte d'engagement est **d'encadrer l'usage de la certification**, laquelle est garante de la qualité des formations délivrées.

1. LE CADRE REGLEMENTAIRE : RESPECT DU REFERENTIEL NATIONAL QUALITE

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une **obligation de certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences** sur la base d'un **référentiel national unique**, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés.

Ce référentiel implique le respect des 7 critères mentionnés ci-dessous.

**2. CERTIFICATION QUALIOPi : UNE MARQUE QUALITE**

La marque Qualiopi vise à attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences.

3. LE KIT FORMATEUR POUR RESPECTER LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Le kit formateur est constitué d'outils clés en main vous permettant de :

- Gagner du temps dans la formalisation des documents dits « obligatoires », c'est-à-dire nécessaires pour les audits de surveillance et de renouvellement.
- Diffuser des supports en conformité avec les exigences du référentiel.

4. ASSURER UNE VEILLE EN LIEN AVEC MON DOMAINE DE FORMATION

A travers la signature de cette charte, vous vous engagez à réaliser une **veille dans votre domaine d'intervention et à en exploiter les enseignements**.

Votre veille porte sur :

- Les évolutions des compétences, des métiers et des emplois
- Les innovations pédagogiques et technologiques

Pour vous accompagner dans cette démarche, nous vous proposons quelques liens utiles pour effectuer de la veille (document « Réaliser une veille » du kit formateur).

Missioneo réalise une veille légale et réglementaire en s'appuyant sur les décisions prises par le Ministère du Travail. A cet effet, les modèles proposés dans le kit formateur sont susceptibles d'évoluer.

5. ACCUEILLIR, ACCOMPAGNER, FORMER OU ORIENTER LES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

En signant cette charte, vous vous engagez à mobiliser les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap.

Des documents « ressources » sont présents dans le kit formateur pour vous accompagner dans cette démarche.

6. CHARTE GRAPHIQUE ET CHARTE D'USAGE QUALIOP

En tant que bénéficiaire de la certification Qualiopi, vous êtes tenus de respecter les **règles de communication**. A cet effet, nous vous remettons, conjointement à ce présent document, le règlement d'usage, la charte graphique et la charte d'usage Qualiopi communiqués par la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation.

7. SOUS-TRAITANCE

Les actions de formation délivrées par l'intermédiaire de Missioneo ne peuvent pas être sous-traitées.

8. DOCUMENTS OBLIGATOIRES A NOUS TRANSMETTRE

Lors de la facturation de votre action de formation, vous vous engagez à transmettre à Missioneo, via votre bureau consultant, les documents suivants :

- | | |
|-----------------------------|--|
| 1. Convention de formation | 6. Evaluation de satisfaction à destination des participants |
| 2. Programme de formation | 7. Evaluation de satisfaction à destination du commanditaire, le cas échéant |
| 3. Convocation de formation | 8. Certificat de réalisation |
| 4. Supports de formation | |
| 5. Evaluation des acquis | |

Le **programme de formation** peut être personnalisé mais doit reprendre les items mentionnés dans le modèle du kit.

La **convocation de formation** peut prendre la forme d'un PDF ou d'un mail (envoi d'une capture d'écran).

Les **supports de formation** comprennent un extrait du support de présentation ainsi que le scénario pédagogique. Ces documents sont confidentiels et ne seront présentés, via un partage d'écran, qu'à l'auditeur.

L'**évaluation des acquis** a pour objectif de mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques pour chaque participant.

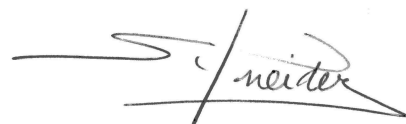
L'**évaluation de satisfaction** à destination des participants et du commanditaire, le cas échéant, à pour objectif de recueillir leurs appréciations quant à la formation.

A travers la signature de cette charte, je m'engage à :

- **Me former en continu sur mon métier et actualiser ma veille** conformément à l'article 4 de cette charte.
- **Mettre à jour** régulièrement, à minima une fois par an, l'ensemble de **mes supports de communication** (programmes de formation, site internet, catalogue, plaquettes...) en tenant compte des mentions obligatoires spécifiées dans le document « Fiche_MAJ_Supports_Communication » du kit formateur et en intégrant le versioning en bas de page.
- **Respecter** le règlement d'usage, les chartes d'usage et graphique Qualiopi qui m'ont été remis.
- **Ne pas sous-traiter** mes actions de formation.
- Renseigner le **tableau « Suivi_Incidents »** du kit formateur en cas de réclamations de la part d'un participant.
- Transmettre à Missioneo les **documents obligatoires** mentionnés à l'article 8 de la présente charte.
- Compléter l'annexe ci-jointe.

DATE : 15 avril 2024

SIGNATURE CONSULTANT



Document ci-dessous à compléter.

LES SUPPORTS DE COMMUNICATION UTILISES POUR PROMOUVOIR MA FORMATION

Les supports de communications utilisés (site internet, brochure, programme de formation...) doivent répondre au référentiel national qualité et seront demandés en cas d'audit interne ou externe. Le document « Mes supports de communication » présent dans le kit formateur vous guide sur les informations à diffuser.

www.1formanet.com

L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Préciser les actions mises en œuvre pour favoriser l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Adaptation à la demande de l'apprenant

L'ANALYSE DU BESOIN DES BENEFICIAIRES

Veuillez décrire les actions mises en place pour analyser les besoins des bénéficiaires : échange téléphonique, e-mails...

Les bénéficiaires ont un premier rendez-vous téléphonique pour comprendre leurs besoins spécifiques, puis un programme leur est envoyé par email pour proposer un plan de formation.

LES ACTIONS MISES EN PLACE POUR ENGAGER LES BENEFICIAIRES ET GERER LES ABANDONS

Les actions mises en place pour engager les bénéficiaires :

Définition préalable des besoins de l'apprenant et de ses objectifs concrets, avec une réévaluation constante durant l'apprentissage.

Les actions mises en place pour gérer les abandons :

La mise en place d'un calendrier de présence, et le contrôle d l'assiduité de l'apprenant

LES ACTIONS REALISEES POUR ACTUALISER MA VEILLE PEDAGOGIQUE

Suivi de webinars, formations en ligne, réunions